



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 161-18

Objet : RS - Passation d'un avenant de transfert au lot 1 du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 161-18

objet **RS - Passation d'un avenant de transfert au lot 1 du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les marchés de travaux relatifs à la construction de la piscine aqualudique ont été attribués par décisions du Bureau n° 204-17 du 9 novembre 2017 et n° 115-18 du 19 juillet 2018.

Le lot n° 1 (terrassement, VRD) a été attribué au groupement Gauthey/Michellier/M2TP dont l'entreprise Gauthey est le mandataire.

Afin de prendre en compte le changement d'adresse et la modification du SIRET de la société M2TP, il convient de signer un avenant de transfert.

Cet avenant ne présente pas d'incidence financière sur le marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les décisions n° 204-17 du Bureau du 9 novembre 2017 et n° 115-18 du 19 juillet 2018 attribuant les marchés de travaux de la piscine aqualudique,

Vu le marché n° F17092 signé avec le groupement Gauthey/Michellier/M2TP,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant de transfert du lot 1 du marché de travaux de construction de la piscine aqualudique,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 161-18

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant de transfert au lot 1 du marché de travaux pour la construction de la piscine aqualudique
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	avenant de transfert;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21154H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21154H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019